

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ANNONCES

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC CURNET

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDROUX et C^e, 10, place de la Bourse
BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Du 26 février 1882

COMITÉ DE L'ALLIANCE DES REPUBLICAINS
RADICAUX (1^{re} CIRCONSCRIPTION DU RHÔNE)

Candidat élu en réunion publique

CARRIEZ

Conseiller général du canton d'Anse

ANOS LECTEURS

Les tentatives les plus louables, lorsqu'elles demeurent isolées, ne prouvent rien, nous le savons, sinon la bonne volonté et le désir d'être utile, de la part de ceux qui les mettent en œuvre.

Cependant, quand une idée est bonne, quand son application est pratique, facile et sauvegarde les intérêts les plus modestes mais les plus respectables, nous pensons qu'il est juste de l'appliquer immédiatement et d'en tirer le meilleur parti possible.

C'est sous l'empire de cette double pensée : Vulgariser une idée juste d'abord, puis en faire profiter ceux qui nous lisent, que le Réveil lyonnais a songé à établir entre ses lecteurs et lui un nouveau lien de solidarité.

Ce nouveau lien, il compte l'établir par un contrat d'assurance dont bénéficieront nos corréligionnaires politiques.

En principe, nous sommes partisans convaincus de l'assurance.

Nous croyons que la vraie forme de la prévoyance individuelle est, non pas l'épargne, ainsi que beaucoup le croient, mais bien l'assurance.

L'assurance, encore dans la période embryonnaire, n'existe aujourd'hui qu'à l'état individuel. Elle sera plus tard complétée par l'assurance sociale, — Caisse nationale — qui permettra de faire face aux nécessités de ces catastrophes publiques, que des impôts vexatoires et injustes ou des souscriptions charitables sont toujours impuissants à réparer avec équilibre.

L'épargne, à notre sens, comporte un caractère d'insolidarité qui nous l'a fait

repousser. C'est la théorie du chacun pour soi. — Je suis prévoyant, j'épargne. Toi, tu ne l'es pas; tant pis pour toi, créde, misérable.

Eh bien! dans ce moment

s'écrit la fourmi cruelle. Les hommes valent mieux que cela. Ils peuvent s'aider. Ils doivent se secourir.

Encore ne parlé-je pas ici — et ce sont les plus nombreux — de cette armée de travailleurs, de citoyens laborieux, héroïques créateurs de la richesse publique, qui ne sauraient songer à épargner, ne gagnant pas suffisamment pour manger le pain quotidien.

Ce sont les déshérités, les va-nu-pieds, les meurt-de-faim, les nouvelles couches. Ce sont les intérêts de ceux-là qu'il faut défendre par-dessus tout.

Jusqu'au jour où l'Assurance sociale aura remplacé la Caisse d'Épargne et l'Assistance publique, nous aurons à utiliser, afin de la faire passer dans nos mœurs démocratiques, l'assurance individuelle, telle qu'elle existe actuellement, c'est-à-dire avec ses imperfections, mais aussi avec ses avantages réels.

Le Réveil lyonnais n'a pas reculé devant la tâche qu'il voulait accomplir. Il vient donc dire à ses lecteurs :

Par suite d'un heureux et intelligent calcul mathématique, dont se rendront facilement compte tous ceux qui connaissent les multiples combinaisons financières, le Réveil lyonnais offre à tous ses abonnés de Lyon, Rhône, Loire, Ain, Isère et Saône-et-Loire, ainsi qu'à ceux qui se trouvent en France, en dehors de ces départements, une assurance contre tous les accidents entraînant une incapacité de travail de un jour à six mois.

Aucun métier, aucune profession, les employés de commerce ou de chemins de fer, les mineurs aussi bien que les pompiers, ne sont exclus de notre combinaison. Moyennant un abonnement d'un an, au prix de 22 francs pour les cinq départements cités et de 34 francs pour les départements en dehors de la région, un abonné qui, par suite d'un accident quelconque, se trouverait dans l'incapacité de travailler, recevrait de la Société dont nous parlons plus loin, une indemnité quotidienne de deux francs, et cela pendant six mois, si son incapacité de travail durait six mois, soit une somme totale de 360 francs.

Mais s'il est exact que les travailleurs peuvent difficilement recourir à l'épargne, il leur est non moins difficile de verser d'un seul coup la somme de 22 ou de 34 francs pour un abonnement.

Notre administration a résolu cette difficulté au moyen de versements mensuels de 2 francs pour la région et de 3 francs pour les départements qui se trouvent en dehors.

Ce versement de deux ou de trois francs par mois représentera l'abonnement mensuel de l'abonné, qui prendra ainsi l'engagement moral de parfaire l'année. En d'autres termes, il aura ainsi la faculté de payer l'abonnement annuel au moyen de deux versements.

Afin d'être bien compris, prenons un exemple.

Un ouvrier par suite d'accidents, comme il en arrive journellement dans les ateliers, les usines, dans l'exploitation minière, etc., se voit forcé de cesser tout travail. S'il est notre abonné d'un an, il recevra pendant tout le temps que durera son incapacité de travail, jusqu'à concurrence de six mois, l'indemnité de 2 francs par jour. Si son incapacité a duré un mois, il aura touché soixante francs; si elle a été de trois mois, cent quatre-vingts francs; de six mois, trois cent soixante francs.

Il y a là pour tous nos abonnés qui acceptent la minime surtaxe annuelle que nous leur proposons, un avantage tellement considérable que nous ne doutons pas de l'acceptation et du succès de notre entreprise.

C'est, en effet, de la prévoyance intelligente, pratique, profondément humaine.

Pour assurer la réussite de cette combinaison, le Réveil lyonnais a passé marché avec une compagnie d'assurances, la *Secura*, société anonyme, montée au capital de dix millions de francs.

Nous croyons que notre tentative sera couronnée d'un plein succès, et que nos efforts, nous allions dire nos sacrifices, n'auront pas été faits en pure perte.

Nous aurions également désiré faire bénéficier nos acheteurs au numéro des mêmes avantages. Mais il y a là des difficultés sérieuses à vaincre, et la question n'est pas encore résolue, si tant est qu'elle puisse l'être.

Frédéric CURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

En télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 20 février

Programmes électoraux

La Commission des programmes électoraux, réunie aujourd'hui à 2 heures, a adopté dans son esprit la proposition Barodet, en modifiant, toutefois, quelques termes de la déclaration. Elle a décidé, en outre, d'appuyer la proposition en demandant la nomination d'une commission de 32 membres chargée de réunir et de classer toutes les professions de foi et d'établir un tableau synoptique contenant pour chaque question, l'opinion de chacun des députés.

La commission se réunira jeudi, avant la séance, pour entendre M. Pelletan, nommé rapporteur.

Le budget de 1883

M. Léon Say déposera avant la fin de la semaine un projet de budget pour l'exercice de 1883.

Interpellation Clovis Hughes

M. Clovis Hughes invoquera jeudi comme argument en faveur de sa thèse sur l'expulsion de Pierre Lanoff, le rapport Montigny sur la loi de 1849. M. Montigny exprimait le vœu que le gouvernement ne se servît jamais de la loi contre les réfugiés politiques.

La réforme judiciaire

La distribution de jeudi comprendra le projet de loi sur la magistrature déposé par le garde des sceaux.

La commission chargée d'examiner ce projet pourra donc dire nommée cette semaine : elle sera saisie en même temps du projet présenté par les anciens membres du cabinet Gambetta, de la proposition de M. Vergey tendant à l'institution d'assises correctionnelles et enfin d'une proposition de M. Rivière tendant à l'immuabilité de la magistrature.

Les ouvriers d'art

MM. Spuller, député; Castagnary, conseiller d'Etat; Jacquemard, inspecteur général de l'enseignement technique au ministère du commerce, sont nommés membres de la commission d'enquête sur la situation des ouvriers et des industries d'art.

Le travail des Prisons

Une sous-commission du conseil supérieur des prisons, réunie au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Edouard Millard, sénateur, a longuement discuté le nouvel arrêté réglementant le travail des prisons et s'est efforcée de prendre toutes les mesures pour que le travail des établissements

sements pénitentiaires ne fût pas de concurrence au travail libre.

Sur la proposition de M. Millard, la commission a décidé que les tarifs du travail des prisons seraient à l'avenir soumis aux chambres syndicales d'ouvriers compétents qui les examineraient et donneraient leur avis.

M. le président a ensuite informé la commission qu'elle aura à examiner la question de la transportation des récidivistes, et il a demandé à l'administration pénitentiaire de lui fournir des cartes de l'Algérie avec la désignation des lieux à choisir pour cette transportation.

Les Congrégations non autorisées

Paris, 20 février.

On lit dans le *Pa* :
Plusieurs journaux de ce jour annoncent que le ministre de l'intérieur aurait déjà reçu les réponses de plusieurs préfets à la circulaire qui leur demandait des renseignements sur la reconstitution des congrégations non autorisées.

Nous croyons que cette information est au moins prématurée et qu'en tous cas elle témoignerait que l'enquête précipitée a été faite avec une singulière précipitation.

En effet, M. Goblet n'est rentré à Paris qu'hier soir. C'est à ce moment qu'il a envoyé l'ordre d'enquête.

On se demande comment une enquête sérieuse aurait pu être faite, non pas en un jour, mais en une nuit.

LES JOURNAUX

Paris, 20 février.

La *Justice* annonce que M. Clémenceau, parti de Paris samedi, est arrivé hier matin à Nîmes et qu'il en repartira dans la soirée pour Alais et la Grand-Combe, où il va étudier les causes de la grève.

Le *Parlement* critique le projet Humbert sur la réforme de la magistrature, parce que ce projet présente une omission regrettable concernant les conditions de recrutement et de l'avancement et parce que ses dispositions transitoires portent atteinte au principe de l'immuabilité.

Le *XIX^e Siècle* demande une interpellation sur la rentrée des congrégations en France, afin de confondre les ennemis du gouvernement.

Le *Republicain français* veut que l'Etat soit parfaitement organisé, afin d'être obéi ponctuellement dans toutes les branches de l'administration. Un gouvernement puissant doit tirer son origine d'une majorité parlementaire compacte et sachant ce qu'elle veut.

La réforme électorale seule peut donner une pareille majorité.

Le *Journal des Débats* déclare qu'on n'apprécie pas suffisamment la valeur exceptionnelle du 3 0/0 amortissable; l'état normal entre les deux 3 0/0 dépassera certainement 3 fr. en faveur de l'amortissable dans un avenir prochain.

Le *Télégraphe* annonce le prochain dépôt d'un projet du gouvernement sur les associations, projet très libéral, mais cependant conçu de façon à empêcher la reconstitution des biasses de main-morte.

Le budget sera déposé à la fin de la semaine.

Le *Voltair* conteste, avec vivacité, la sincérité de la note de l'Agence Havas relative aux congrégations. Il maintient que le gouvernement répond obliquement en ce qui concerne la réintégration des congrégationnistes expulsés.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE

Paris, 20 février.

Le Conseil supérieur de la guerre est ainsi constitué :

MM.
Le général Billot, ministre de la guerre, président;
Le maréchal Canrobert;
Le général Chanzy;
Le général Borel;
Le général Gressley;
Le général de Gallifet;
Le général Carrière-Tréport;
Le général Sausser;
Le général Vuillemin.

INTÉRIEUR

Paris, 20 février.

NOMINATIONS MILITAIRES
Sont nommés membres de la commission temporaire chargée de la révision et de la coordination des lois militaires :

MM.
Osmont, général commandant le 13^e corps d'armée, président;
Lefebvre, général de division;
Thomas, général de division, membre du comité d'artillerie;
Vial, général de division de l'artillerie de la marine;
Féret, lieutenant général inspecteur;
Thomassin, général commandant la 2^e brigade d'artillerie;
Vallée, général de brigade de l'infanterie de marine;
Gallier, contre-amiral;
Loizillon, général commandant la 8^e brigade de cavalerie;
Lévy, général de brigade, directeur de génie, à Paris;
Baillod, général de brigade, disponible;
Allan, général commandant la division de l'infanterie;
Gaut, lieutenant militaire du gouvernement de Paris;
Legouest, médecin-inspecteur, président du conseil de santé;
Bislot, médecin-inspecteur, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie militaires;
Leclerc, colonel au 118^e régiment d'infanterie;
Raspé, colonel, chef de la quatrième légion de gendarmerie;
Humann, colonel commandant le 41^e régiment de dragons;
Molière, colonel commandant le 11^e régiment d'artillerie;
Barry, colonel de cavalerie hors cadres, sous-chef d'état-major du 15^e corps d'armée, secrétaire-rapporteur;
Samuel, colonel d'artillerie hors cadres, chef d'état-major de la septième division d'infanterie;
Demartail, sous-intendant militaire de première classe;
Fauré-Liguet, lieutenant-colonel au 129^e régiment d'infanterie.
La commission se divisera en quatre sous-commissions chargées respectivement

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

30

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

(Suite.)

On y court. En effet, la porte était entr'ouverte, Solange n'ayant pas pris le temps de la fermer.

La sage-femme se dirigea rapidement vers la maison, les autres la suivirent. Elle entra d'abord dans la chambre de Gabrielle, dont elle sortit aussitôt, en voyant que le lit et le berceau étaient vides.

Mais, déjà, les quatre ou cinq femmes qui étaient la poussaient de grandes exclamations pendant qu'un homme robuste relevait Gabrielle, qui ne donnait plus signe de vie. La sage-femme dit à l'homme :

— Portez-la dans son lit; vite, vite, voilà sa chambre.

Et quand la jeune fille fut couchée, la brave femme se mit en devoir de lui donner des soins pressés. Pour le moment elle ne pensait pas à l'enfant disparu.

— Oh! la pauvre enfant! répétait-

elle à chaque instant, elle est capable d'en mourir!

Au bout d'un quart d'heure ou vingt minutes d'affreuse inquiétude, Gabrielle revint à la vie. Ses yeux égarés se fixèrent sur la sage-femme d'abord, ensuite sur les autres personnes qui entouraient le lit.

— Ma bonne amie, me reconnaissez-vous? lui demanda la sage-femme d'une voix anxieuse.

La jeune fille sursauta et passa rapidement sa main sur son front et sur ses yeux. Puis, se dressant sur son lit :

— Mon enfant! rendez-moi mon enfant! s'écria-t-elle d'un ton farouche.

Vous m'avez trompée, misérable! Ah! voleuse, voleuse d'enfant!

Les témoins de cette scène se regardaient avec stupeur.

— C'est ça, dit une femme, on lui a pris son enfant à cette pauvre petite.

— Oui, son enfant qui est né d'hier, ajouta la sage-femme.

Ce fut une indignation générale, il y eut des imprécations et des cris de fureur.

— Silence! ordonna la sage-femme; ne comprenez-vous pas que vous l'effrayez? Il faut qu'un de vous aille prévenir le commissaire de police.

— J'y cours, dit un homme.

La sage-femme se pencha vers Gabrielle.

— M'entendez-vous? lui demanda-t-elle.

La jeune fille répondit par un signe de tête affirmatif.

— Dites-moi donc qui vous accusez de vous avoir volé votre enfant.

Les yeux de Gabrielle lancèrent des éclairs. Elle répondit :

— Elle! Oui, c'est elle, la femme qui m'a amenée ici!

— Votre tante?

— Mensonge! Elle n'est pas ma tante, je ne la connaissais pas il y a six mois!

— Oh! je commence à comprendre, murmura la sage-femme en frissonnant.

Elle reprit :

— Votre mari va venir, vous l'attendez?

La figure de la malheureuse prit une expression que rien ne saurait rendre.

— Je n'ai pas de mari, je ne suis pas mariée, prononça-t-elle avec égarement, je suis une fille séduite, abandonnée, perdue, perdue!

Elle repoussait la sage-femme avec une sorte de violence :

— Allez-vous en, reprit-elle, laissez-moi mourir!

Elle fit entendre une plainte, semblable à un râle, et sa tête tomba lourdement sur le traversin.

Elle resta immobile, les yeux fixes, démesurément ouverts. On aurait dit qu'elle était morte.

— C'est affreux!... murmura la sage-femme.

Puis s'adressant à une des femmes : — Je vous en prie, lui dit-elle, allez vite chercher un médecin.

La femme partit.

Peu de temps après, le commissaire de police arriva. Il était accompagné de son secrétaire et d'un agent de la sûreté.

La sage-femme lui montra la jeune fille étendue sans mouvement. Ensuite, elle lui raconta très vite l'accouchement de la veille, et comment, venant voir la jeune mère le matin, elle avait entendu ses cris désespérés, lesquels étaient provoqués par la disparition de son enfant.

Cette malheureuse, continua-t-elle, habitait ici depuis quelques mois avec une femme plus âgée qu'elle, qui s'est présentée chez moi sous le nom de Félicie Trélat. Est-ce son véritable nom? Je ne saurais le dire. Elle se disait la tante de sa compagne. Or, cette pauvre

enfant nous a déclaré tout à l'heure que c'était un mensonge, et qu'il y a six mois elle ne connaissait pas Félicie Trélat. Cette femme a disparu monsieur le commissaire; évidemment, c'est elle qui a enlevé l'enfant.

— Ce fait est d'une gravité exceptionnelle, dit le commissaire de police. Nous allons procéder à une enquête sérieuse qui, je l'espère, éclairera la justice.

Il s'approcha de Gabrielle.

— Mon enfant, lui dit-il d'un ton affectueux, je voudrais vous interroger. Elle n'eut pas l'air d'avoir entendu.

Il lui prit la main et répéta les mêmes paroles.

Gabrielle resta dans son effrayante immobilité.

Le magistrat hocha la tête. Puis se retournant vers la sage-femme :

— Comment, lui dit-il avec sévérité, il n'y a pas de médecin ici!

— Monsieur le commissaire, j'en ai envoyé chercher un; il ne peut pas tarder à arriver.

— En ce cas, je n'ai pas de reproches à vous faire.

Il fit passer tout le monde dans l'autre chambre, à l'exception de la sage-femme, qui resta près de Gabrielle.

Il y avait une dizaine de personnes, des habitants de la rue, voisins et voisines. Le commissaire les interrogea. Voici à peu près ce qu'il recueillit :

C'est dans les premiers jours de mai que la dame Félicie Trélat était venue s'installer dans la maison. On la voyait presque tous les jours quand elle sortait pour faire ses provisions. Elle ne parlait jamais à personne, ne recevait aucun visiteur; la porte du jardin restait constamment fermée. On ignorait absolument qu'elle vécût en compagnie d'une autre femme, car on n'avait jamais vu sa compagne.

Parfois en attendant, le soir, le son

du piano; la maison ayant déjà été habitée par des artistes, on supposait que la dame mystérieuse était aussi une artiste. Grande, encore jolie, toujours bien vêtue, elle avait l'apparence d'une rentière.

En parlant ses questions le magistrat parvint à faire tracer, aussi exactement que possible, le signalement de la soi-disant dame Trélat.

Mais il ne se dissimulait pas les difficultés de la tâche qui lui incombait. Il était en présence d'un mystère étrange, et il comprenait que l'enlèvement de l'enfant avait été l'objet d'une longue préméditation, que tout avait été préparé calculé : la location de la maison, la jeune fille cachée à tous les yeux en étaient la preuve. Evidemment, la chose avait été conduite avec une grande habileté, et on avait certainement pris toutes les mesures nécessaires pour ne pas avoir à redouter les investigations de la justice.

Il ne lui resta aucun doute à cet égard lorsqu'il eut constaté que la femme avait emporté tout ce qui lui appartenait, ne laissant ainsi aucune trace de son séjour dans la maison.

Décidément nous avons à faire à forte partie, dit le magistrat.

— Oui, monsieur le commissaire, répondit l'inspecteur de police; mais la femme n'était pas seule, elle avait plusieurs complices. Ces gens-là sont des malins; ils n'en sont certainement pas à leur coup d'essai.

Cet agent de la sûreté, que le hasard avait amené ce jour-là à Asnières, était un homme de trente-cinq ans. Il se nommait Morlot. Il avait le front intelligent, les yeux brillants, le regard profond, méditatif, les traits accentués, et sur le visage une sorte de rudesse, qui révélait l'homme énergique et la puissance de sa volonté.

— Vous êtes servi à souhait, Morlot,

lui dit le commissaire, vous voilà le premier sur la piste d'un crime qui n'est pas moins épouvantable qu'un assassinat. Si vous découvrez les coupables, si vous parvenez à percer ce mystère, vous sortez immédiatement de l'obscurité, et votre légitime ambition est satisfaite.

Les yeux du policier étincelèrent.

— Mes chefs connaissent mon activité, mon zèle, mon désir de bien faire, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les contenter, reprit-il modestement.

Il ajouta :

— La jeune dame malade va probablement nous fournir de précieux renseignements.

— Je le pense. Espérons qu'elle va pouvoir répondre à mes questions.

Depuis un instant, le médecin était près de Gabrielle. Le commissaire, son secrétaire et l'agent revinrent dans la chambre de la jeune mère.

— Comment va-t-elle? demanda le magistrat au docteur.

— Elle n'a pas prononcé un mot depuis que je lui donne mes soins, mais vous pouvez essayer.

Grâce aux remèdes que lui avait administrés le docteur, Gabrielle était sortie de son engourdissement. Maintenant elle regardait autour d'elle.

— Ma chère enfant, lui dit le commissaire, une misérable femme vous a pris votre enfant; mais si vous m'en parlez, nous le retrouverons, et il vous sera rendu.

(A suivre.)

Samedi 4. — Nicolas, Saunier, Chambien, vols qualifiés. Défenseurs, M^{rs} Duquaire, Chardiny, Huguet.
Lundi 6. — Cartet, Meunier, vols qualifiés. Défenseurs, M^{rs} Bérard, Sapin.
Mardi 7. — Pardon, Borthelier, Peras, Dulac, Cartet, Fayard. Défenseurs, M^{rs} Bertrand, Mazenod, Vermorel, Lambert, Bérard, de Champ.

Voici, d'après *Lyon Médical*, l'état sanitaire de notre ville pendant la semaine qui vient de s'écouler :

MALADIES RÉGNIÈRES. — Peu de changements à signaler dans l'état de la santé publique pendant la semaine qui vient de finir.

Il y a augmentation de la mortalité, et les décès par maladies des organes respiratoires atteignent la moitié du chiffre total de la mortalité.

Les phthisiques paient un tribut plus élevé encore qu'à l'ordinaire; les fluxions de poitrine et les broncho-pneumonies sont toujours fréquentes; les bronchites ne diminuent pas, et la forme la plus grave (bronchite capillaire) se présente en certain nombre à l'observation.

Les exanthèmes fébriles, et en particulier la rougeole et la scarlatine se généralisent. Quelques cas de petite vérole et de varicelle. Toujours des coqueluches. Peu de diphtériés.

Les symptômes congestifs et hémorrhagiques vers les centres nerveux ont augmenté de fréquence.

Des suites de couches compliquées, et de morts inattendues dont la soudaineté est subie ou voulue.

Le coefficient mortuaire annuel pendant la sixième semaine a été de 35,8 par 1.000 habitants; il avait été respectivement pendant les semaines précédentes de 22,8, 35,7, 28,7, 31,9, 31,3.

Un incident a marqué, hier, la représentation du *Prophète*, au Grand-Théâtre.

Mme Lamy s'est évanouie à la fin d'une variation, au ballet du deuxième acte.

Après quelques soins, elle a rapidement repris connaissance; aujourd'hui, notre charmante première danseuse, parfaitement rétablie, a pu continuer son service.

Les gardiens de la paix du poste de Bellecour, avertis la nuit dernière qu'une rixe venait d'éclater dans la rue de la République, à l'angle de la rue Comfrot, se sont aussitôt transportés sur le théâtre du combat.

Leur approche, les combattants se sont enfuis à toutes jambes et dans toutes les directions, laissant entre leurs mains un chapeau en fort mauvais état.

Aucune arrestation n'a été faite.

Encore un suicide!

Le sieur Jean Adamoli, âgé de 60 ans, jardinier, s'est suicidé en se pendissant dans la chambre qu'il occupait quai de Serin, 5.

Cette funeste détermination ne peut être attribuée qu'à un accès de démence.

M. Baraban, commissaire de police du quartier, a fait les constatations d'usage.

La journée du 18, des malfaiteurs restés inconnus se sont introduits à l'aide d'effraction dans le domicile de M. Pichat, tisseur, rue Bossuet, 36, au 5^e étage.

Ces audacieux voleurs ont emporté tout ce qui leur est tombé sous la main, bijoux, vêtements, voire même la batterie de cuisine.

Ils sont activement recherchés par la police de sûreté.

Hier matin, vers 7 heures, les employés de l'octroi du poste de la Tête-d'Or, ont trouvé près de la voûte du Grand-Camp, le cadavre d'un inconnu, paraissant âgé de 20 ans environ qui a été transporté à la Morgue.

Voici son signalement :

Taille 1^m60, cheveux bruns très épais, moustache noire, nez moyen, bouche moyenne, visage ovale. Vêtu d'un pantalon noir en très mauvais état, d'un paletot déchiré et chaussé de brodequins.

La mort ne saurait être le résultat d'un crime ou d'un accident, le cadavre ne portant aucune trace de violence ayant pu occasionner la mort.

Les habitants de la maison portant le n^o 1 de la montée Roy, ont été douloureusement émus dans la soirée d'avant-hier. Un locataire de cette maison, le sieur R..., âgé de 20 ans, atteint subitement de folie furieuse, ameutait les passants par ses cris et brisait tous les meubles qui se trouvaient dans son appartement.

C'est en vain qu'on a essayé de s'emparer de ce malheureux, dont la rage déchaînait les forces.

Il a fallu l'intervention des gardiens de la paix du poste de la Croix-Rousse pour se rendre maître du pauvre forcené.

Par leurs soins, il a été conduit au bureau de police et de là à l'asile de Brou.

Ce triste événement a provoqué un rassemblement considérable sur la voie publique, et a donné lieu à mille commentaires.

Hier soir, à huit heures, au moment où le tramway n^o 45, se dirigeant vers la place Bellecour, quittait la place de la République, une voiture, dite jardinière, par suite de la maladresse du conducteur, heurtait violemment le lourd véhicule.

Le cheval attelé à la jardinière fut renversé par le choc.

On n'a eu à déplorer aucun autre accident.

Un ouvrier frappeur aux ateliers d'Oullins, le nommé Joseph Chagnon, âgé de 23 ans, a été assailli la nuit dernière par un individu qui lui a asséné sur la tête un violent coup de bâton.

La victime de cette lâche agression a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

Le citoyen Charles Mollet, président du comité des retraités de la compagnie P.-L.-M., est prié de nous faire parvenir son adresse.

Son des Ecoles
Salle de la Perle, 8, place de la Croix-Rousse, vendredi 24 février 1882, à sept heures du soir, grande soirée de famille, avec le concours de nos amis Milan, Marius Nemoz, Victor B..., Baron, Tron, Flevin, Charvet G..., Ferdinand Beaux, Constant Saunier, Mme Mortier et de plusieurs amateurs, suivi d'une grande tombola.

Une quête sera faite au bénéfice du Son des écoles.

La Commission, DEMARD, JARNIER, CUSIN.

Société d'administration de Lyon
Le conseil d'administration rappelle à MM. les sociétaires que le banquet annuel aura lieu samedi prochain 25, à 5 h. 1/2, dans la salle Indienne gracieusement mise à la disposition de la société par l'administration du Théâtre-Bellecour.

Les autorités civiles et militaires assisteront à cette fête de famille, et une musique militaire se fera entendre pendant le repas.

Les sociétaires sont priés de vouloir bien faire retirer leur carte d'admission, au plus tard, au siège social, rue du Gard, 9.

Le Droit Social
Les actionnaires et adhérents au *Droit Social*, St-Fons, Grand-Trou, Moulin-à-Vent et Guillotière, sont convoqués d'urgence à une réunion qui aura lieu le 22 courant, à 8 heures du soir chez le citoyen Fayolle, route de Vienne, 91.

Le citoyen Prat, ex-lieutenant de la garde nationale, demeurant rue Moncey, 11, nous prie de déclarer afin de rassurer nos bons amis, qu'il n'a rien de commun avec Prat le malheureux victime de la rixe de Perrache.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Audience du 20 février

Ce matin, à neuf heures, la première session des assises du département du Rhône pour l'année 1882 s'est ouverte au Palais de Justice, sous la présidence de M. Roy-Belliard, conseiller à la cour d'appel de Lyon, assisté de MM. Girard et Marthe, conseillers à la même cour.

M. Baudouin, avocat général, occupait le siège du ministère public.

Après l'appel général de MM. les jurés, fait par M. Sorbier, greffier de la cour d'assises, M. le président a donné la parole à M. l'avocat général pour donner ses conclusions sur les diverses excuses présentées par plusieurs jurés.

La cour, après avoir délibéré, a prononcé contre M. Guillard, professeur à Lyon, monté des Gendarmes, 9, qui, quelques touchés par sa citation pour venir siéger, ne s'est pas rendu à son poste, une amende de 300 fr.

M. Piot, juge au tribunal de commerce de Lyon, a été excusé, ses fonctions étant incompatibles avec celles de juré.

MM. Louis-Pierre Plasse, Jacques-Alexandre Bussy, Simon-Marie Favrichon, malades, ont été excusés pour la session.

MM. Ducreux et Gleissard ont été dispensés du service pendant la première semaine seulement.

M. Manchalle, qui habite actuellement le département de l'Isère, a été rayé de la liste du jury pour le département du Rhône.

M. Vernoni a été excusé pour cette session, son identité n'étant pas exactement portée sur sa citation.

Après ces formalités, la cour d'assises a passé à l'examen de la première affaire portée au rôle de la semaine. Cette affaire concerne un nommé Gérard, accusé de deux vols domestiques.

Défenseur, M. Bouyer, avocat.

Gérard est condamné à 3 ans de prison.

BOURSE DE PARIS

Du 20 février 1882

3 0/0 Franc.	83 15	Union génér.	...
3 0/0 Amort.	83 40	Crédit de Fr.	610
3 0/0 Id. n.	...	Foncière	...
5 0/0 Franc.	114 92	Banque ott.	705
5 0/0 Italien.	85 90	Banq. autric.	480
3 0/0 Esp. ext.	...	Autrichien	637
5 0/0 Turc.	11 50	Banq. hongr.	480
5 0/0 Egypt.	77 350	Lombard	281
B. de France	10 0	Saragossine	513
Crédit foncier	4512	Nord d'Esp.	590
Crédit mobil.	590	Suez	2270
Crédit lyonn.	750	Paris-L.M.	1685
Mobilier esp.	585	Consolidés	100 1/2

BOURSE DE LYON

Du 20 février 1882

3 0/0 Franc.	82 50	Suez	2180
3 0/0 Amort.	...	Foncière	190
3 0/0 Id. n.	...	Ville de Lyon	90 70
5 0/0 Franc.	114 85	Ville Paris	516 50
5 0/0 Italien.	86	Ville Paris	514
3 0/0 Esp. ext.	...	Rhône-et-L.	560
5 0/0 Turc.	...	Crédit-Rous.	...
5 0/0 Egypt.	...	Bomb. S.-E.	...
B. de France	735	Gas de Lyon	1125
Crédit foncier	...	Gas S.-E. et L.	...
Crédit mobil.	325	P. Ferreroire	425
Crédit lyonn.	705	L'Horme	...
Mobilier esp.	450	Le Creusot	...
Mobilier lyonn.	...	Acler. Marin	...
Mobilier esp.	...	Mines Loire	220
Mobilier lyonn.	...	Montambert	850
Mobilier esp.	...	S.-E. et L.	240
Mobilier lyonn.	...	Chemin aut.	675
Mobilier esp.	...	Rive-de-Gier	60
Mobilier lyonn.	...	Roche-Firm.	...
Mobilier esp.	...	Cie Abattoirs	...

DÉPARTEMENTS

LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

Saint-Etienne. — Le Conseil municipal de Saint-Etienne se réunira en session extraordinaire, le mardi, 22 courant.

Voici les questions principales, inscrites à l'ordre du jour :

Théâtre. — Subvention pour la campagne 1882-83. — Rapport de la Commission.

Voirie. — Extension du service du nettoiement, à partir de 1882. — Création de cinq rues dans la propriété Sacassagne. — Rapport de la Commission.

Salles d'asile. — L'attribution des asiles, rue Saint-Antoine, rue des Choppes et rue des Deux Amis.

NOMINATION MILITAIRE

M. le général Favrier, commandant la 25^e division d'infanterie, à Saint-Etienne, vient d'être appelé, par décret, en date du 18 courant, au commandement du 15^e corps d'armée, à Marseille, en remplacement de M. le général Billot, ministre de la guerre.

NOMINATIONS JUDICIAIRES

M. Jacomet, avocat, et qui fut lauréat de la faculté de droit de Lyon, vient d'être nommé, par décret en date du 18 février, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Montbrison.

M. Jacomet est le fils du vice-président du tribunal de Saint-Etienne.

Par même décret, M. Meline, juge suppléant chargé de l'instruction au siège de Riom, a été nommé juge au tribunal de Montbrison.

Nous apprenons que ce magistrat est mort à Riom, le jour même où sa nomination paraissait à l'officiel.

Il annonce que ses funérailles auront lieu demain à Saint-Etienne.

Demain, à 2 heures 1/2 de l'après-midi, auront lieu les funérailles purement civiles du citoyen Benoit Turban.

Le convoi se réunira rue de l'Île, 41, pour se rendre directement au Champ-du-Repos.

GRAND ACCIDENT

Aujourd'hui, vers 2 heures 1/2 de l'après-midi, une vache affolée, appartenant au sieur Précon, boucher, petite rue St-Roch, s'est échappée de l'abattoir et a parcouru en galop furieux, la route de Roanne, le boulevard, Jules Janin, la rue du Treuil, la rue de la République, la rue du Jeu de l'Arc, le cours de l'Hôpital, la place Villebeuf et d'autres rues qu'il serait trop long d'énumérer.

M. Sagout, ingénieur, a été renversé, route de Roanne, à la hauteur de l'usine à gaz et, fort heureusement, n'a reçu que des contusions sans gravité.

Rue du Treuil, un voltigeur ambulancier, a été renversé en face du marché et a eu toute sa marchandise brisée.

Place Villebeuf, un individu dont nous ignorons le nom, et qui paraît être un toucheur de bestiaux, a été renversé mais a pu se relever aussitôt sans blessures.

Enfin, il était alors 4 heures, un malheureux vieillard, le nommé Cournot Antoine, âgé de 68 ans, a été jeté à terre avec violence, au coin de la rue Pelissier et du boulevard Valbenoit.

Cet homme a été transporté dans un état désespéré chez les Petites Sœurs des Pauvres dont il est le pensionnaire.

D'autres accidents sont à redouter car, cette vache a continué sa course désordonnée et n'a pas cessé, que nous sachions du moins, d'être arrêtée.

« Monsieur le rédacteur.

« Vous avez bien voulu parler avant-hier d'une cavalcade organisée pour demain par le comité radical du Son des écoles; mais je vous prie de rectifier qu'elle n'est pas faite en faveur des élèves qui fréquentent les écoles communales, mais bien en faveur de la Société du Son des écoles, comité radical dont le siège est place du Jépie, 13, et la première école rue du Bel Air, 16.

« Voici l'itinéraire qui sera suivi par le cortège le mardi, à 2 heures de l'après-midi :

« Départ, rue Saint-Paul, 13, place Miramion, rue Saint-Charles, rue de Montaud, rue Bourgeois, rue Marengo, rue de la Bourse, place des Ursules, place Chavanne, rue des Prêtres, rue de l'Hôpital, rue Neuve, rue du Peuple, rue de Lyon, place Fourmy, rue de la République, r. de l'Arc, rue de la Croix, rue des Grises, rue du Treuil, Petit-Treuil, rue de Roanne, place Marengo, rue Grénet, place de l'Hôtel-de-Ville, rue de Foy, rue de la Loire, rue Beaubrun, rue du Puy, rue Polignais, rue Tarentaise, rue de la Paix, rue Saint Paul.

« Pour la Commission d'organisation, « J. VIGAUD. »

Nous faisons des vœux pour que cette cavalcade obtienne plein succès et soit des plus fructueuses pour le Son des écoles du comité radical.

Une poésie intitulée : *Ce sont encore les Cafards*, y sera vendue au prix de 10 centimes.

ARRESTATION

Saint-Chamond. — Le nommé Jacques Carlat, garçon coiffeur à Saint-Etienne, arrêté venant, il y a, deux jours, demander à loger dans un établissement de notre ville. Mais, le premier soir, il se mit en état d'ivresse et insulta toutes les personnes qui se trouvaient dans la maison.

Le patron dut l'expulser de son établissement, et une fois qu'il eut individu fu dehors, il se mit à taper contre les carreaux de la devanture et en démolit un grand nombre.

Conduit au commissariat de police de notre ville, il a outragé les agents de service, et M. Beilart, commissaire de police, l'a mis en état d'arrestation sous l'inculpation de bris de clôture et l'a fait conduire devant M. le procureur de la République.

ISÈRE

COUR D'ASSISES

Grenoble. — La session est ouverte par une affaire de vol qualifié.

Les accusés Léon Tardy, âgé de vingt-deux ans, journaliste, et Jean Chevron, âgé

de vingt-un ans, teinturier, domiciliés à Vienne, se sont introduits pendant la nuit du 24 au 25 décembre, à l'aide d'escalade et d'effraction dans une maison habitée par les époux Couturier, au quartier de Sainte-Blondine, commune de Vienne.

Les voleurs avaient dérobé quatre bagues garnies de diamants, une alliance en or, une longue chaîne avec fermoirs en or, etc.

Tardy et Chevron furent arrêtés le lendemain encore porteurs des objets volés.

M. Pacoret de Saint Bon, avocat-général, soutient l'accusation et réclame une peine sévère, et M^{rs} Milanta et Anzias-Turenne plaident les circonstances atténuantes.

Tardy et Chevron sont condamnés à la peine de six ans de réclusion.

UN SCANDALE

Samedi soir, pendant la représentation d'*Hamlet*, au théâtre de notre ville, un jeune homme, M. R..., employé à la mairie, qui se trouvait au parterre, appliqua tout à coup un vigoureux soufflet à son voisin, le sieur Claude B..., âgé de 44 ans, employé de commerce qui se permettait des attentions indécentes sur sa personne.

Ce dégoûtant personnage a été mis en prison.

Comme on le pense, cette scène a produit une triste émotion.

VOL DE BIJOUX

Ces jours derniers un vol de bijoux a été commis dans le domicile des époux Besson, à Eschiroles.

Dans une petite boîte placée dans une garde-robe, un voleur a soustrait une montre, une chaîne, un collier, une parure; le tout en or et d'une valeur de 580 fr.

Mais un porte-monnaie qui se trouvait à côté, le malfaiteur a enlevé une somme de 30 fr.

L'autorité locale a ouvert une enquête.

SAVOIE

Chambéry. — Un sujet italien, blessé à la cuisse gauche a été trouvé par des agents du dépôt, ce matin vers cinq heures, dans la remise aux machines située dans la gare de Chambéry, où il s'était réfugié.

A son dire, c'est en voulant monter à quelque distance de la gare, dans le train de voyageurs n^o 274, quittant Chambéry à 7 h. 50 m. du soir et se dirigeant sur Culoz qu'il a été blessé.

Par son imprudence, il s'est mis en contradiction avec les règlements de la Compagnie P.-L.-M. qui n'admettent pas qu'on puisse monter dans un train sans payer, et aurait pu se faire tuer.

Le docteur de la Compagnie, aussitôt prévenu de cet accident s'est rendu sur les lieux et a donné au blessé les soins que nécessitait son état.

Sa blessure étant heureusement sans gravité, notre italien en sera quitte pour quelques jours de repos et un procès-verbal.

DROME

Bourg-du-Péage. — Au dîner fraternel des coureurs de la classe 1860, chez Dumaire, facteur, rue des Têtes, une collecte faite au profit du Son des écoles laiques, a produit la somme de 3 fr. 60 qui a été versée au trésorier de Bourg-du-Péage.

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une excellente innovation en librairie créée par la Librairie française, 1^{re}, rue Malherbes à Lyon.

Il s'agit de la mise à la portée de tout le monde de la *France illustrée* de M. de Bary, qui est arrivée à un tirage de cent mille exemplaires, chiffre sans précédent pour des publications de ce genre.

Nos désastres de 1870 nous ont démontré que les ennemis connaissent mieux notre pays que nous, il fallait éviter de pareilles choses à l'avenir, c'est ce noble sentiment de vrai patriotisme qui engagea les éditeurs à refaire complètement la *France illustrée* dont le succès s'était toujours maintenu, mais qui avait besoin cependant d'être revue à fond.

M. Matte Brun fils, l'éminent géographe, dont la France s'honore, a consacré tous ses soins à cette nouvelle édition qui obtient chaque jour les récompenses les plus flatteuses et les plus méritées.

Pour permettre à tous l'acquisition de cet ouvrage hors ligne, la *Librairie française* accepte encore les souscriptions à dater du commencement de l'ouvrage, à raison de deux séries par mois, ou plus si on le désire. Les séries sont servies à domicile sans augmentation de prix et on les paie au porteur, sans avoir jamais rien à payer d'avance.

Chaque abonné a droit à deux primes gratuites et franco : 1^{re} la *Carte de France*

de *Malte-Brun* (110,88) valant 40 francs en librairie, plus à un dictionnaire des communes de France et des colonies, à la fin de l'ouvrage.

Ces deux primes sont absolument gratuites, quoique le prix des séries soit la même que chez les libraires et dans les garages. Outre ces avantages, chaque souscripteur a le droit de choisir deux magnifiques tableaux géographiques, sur toile, encadré or, mesurant 75 c. sur 55 c. d'une valeur de trente francs en magasin, moyennant six francs seulement par tableau.

Les deux premières séries de la *France illustrée* sont envoyées franco par la poste contre 1 fr. 50 en timbres-poste.

S'adresser à la *Librairie française*, 15, rue Malherbes, à Lyon, ou à ses correspondants qui se présentent à domicile. (Il ne sera tenu compte d'aucune autre promesse que celle-ci dessus.)

ENTERREMENTS CIVILS

Aujourd'hui, mardi, 21 courant, à 3 h. 3/4, auront lieu les funérailles de la citoyenne **Vital NICOLAS**, née Marie PICHON.

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue du Port-au-Bois, 11, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

SOUSCRIPTIONS

Son des Ecoles

Collecte faite à la suite d'un assaut de chant chez le citoyen Richard, rue des Charnettes, 20, avec le concours de la Société la Joyeuse, versée par le citoyen Trillon lis, 2 fr. 20 c.

Levée supplémentaire faite par le citoyen Kramer père :

Boite 30 ^e café Bosson	Fr. 30 40
181 café Barriat	3 40
758 café Feichet	1 05
Total	24 45

Versé au trésorier du 3^e arrondissement.

Dentiers des écoles

Collecte faite à la suite d'un enterrement, versée par le citoyen André Blanchet, 2 fr. 10 c.

BULLETIN OUVRIER

Ouvriers Charpentiers. — La chambre syndicale des ouvriers charpentiers informe tous les intéressés que le siège social est transféré complet Fichet, angle des rues Money et Chapoyan.

Messieurs les patrons y trouveront des ouvriers pour tous genres de travaux.

Les membres du bureau sont priés de s'y rendre jeudi 23 courant, à 8 heures très précises du soir. Affaires urgentes.

Le Secrétaire, Aug. MONTHEU.

Chaudronniers en fer et similaires. — La chambre syndicale des chaudronniers en fer et similaires invite toute la corporation à une réunion privée qui aura lieu jeudi soir, 23 février, à 8 heures précises, chez M. Martin, rue de la Monnaie, 43.

ORDRE DU JOUR :

Questions concernant nos tarifs auprès des patrons. — Question de la grève. — Rendement de compte du mandat des délégués auprès de la fédération.

Pour la commission, DUVILLARD.

Société civile de prévoyance contre le chômage des ouvriers quinquiers-fleurs d'or de Lyon. — Banquet fraternel à l'occasion de la réception du tableau de la société, le dimanche 26 février 1882, chez M. Genier (au Grand Capot), à Cuire.

On peut souscrire jusqu'au mercredi 23 courant, à 8 heures du soir, chez M. Bouvard, rue de l'Annonciade, 30.

Le Président, P. BOUVARD.

Le Secrétaire, G. SORIA.

Nota. — Les dames sont admises.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
Capital : 200 Millions
Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment

5 %	aux bons à échéance, à	2 ans.
4 %	id.	18 mois
3 %	id.	1 an
2 1/2 %	id.	6 mois
2 %	id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à vue	

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 120 millions de francs
Siège social, 16, rue Le Pelletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19
Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :
A. Boulevard de la Croix-Rousse, 150.
B. Place du Pont, 3, Guillotière.

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8. — Consultations gratuites tous les jours.

LANGUE ANGLAISE
M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 — 31^e Année,

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés
Donnant le cours exact des Blés, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon
Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte rendu.

Toutes les informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODEARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, n° 55. — Prix de la location, comprenant rez-de-chaussée et entresol, 1,700 fr. 6 ans de bail. A céder, à de très bonnes conditions, l'installation du gaz, compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, entre autres : le seul véritable Sirop Ernest Pagliano, seul et unique successeur de Jérôme Pagliano; les Pilules de Morison, le Tamarin Erba, les Pastilles indiennes du docteur Wilson.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR
Mme Vve YVERNAT
3, rue Vieil-Renard (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations
Prix Modérés
Connait l'Allemand

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés LAURENT PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

DU HARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, fœte, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Aux personnes phthisiques, atoniques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de M. le duc de Castellan, le duc de Ploukw, M. le marquis de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

Cure n° 98,714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélanco-lique; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. — LEON PEYCLER, instituteur à Rynapças (Haute-Vienne).

N° 63,476. — M. le curé Compagnet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, de ses et sueurs nocturnes.

Cure n° 63,476. — M. le curé Compagnet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, de ses et sueurs nocturnes.

Cure n° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-C. de MONTAIGNY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1889.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/2 kil. 1 fr. 25; 1/4 kil. 4 fr.; 1/2 kil. 7 fr.; 1 kil. 12 fr.; 2 kil. 20 fr.; 4 kil. 36 fr.; 8 kil. 70 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend agité, bonnes digestions et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. Biscuits antidiatétiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 15 et 36 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dr. HARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Évitez toute substitution frauduleuse.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS
Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage
Située à Brindas, hameau du Gourd
S'adresser à M. BENOIT, au Gourd.

UN JEUNE HOMME

COMPTABLE
ayant voyagé pour fabrication de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AC 225, porte-restante (Bellevue). Bonnes références.

BON FONDS DE CHAPELLERIE

A céder à l'amiable
S'adresser à M. Delinger, montée Saint-Sébastien, 18.

TEINTURE - DÉGRAISSAGE

A vendre en campagne
Pour renseignements, s'adresser à M. Commenoz, rue Tronchet, n° 46, Lyon.

INJECTION BARRAJA

très infatigable
Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 118, Lyon.

MAGASIN DE CHARBONS

A VENDRE
S'adresser rue Cuvier, 158

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE MYSTÈRES DE LA BOURSE

Écrit par le BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme). — Capital : 20 Millions de francs.
PARIS - 7, Place de la Bourse, 7 - PARIS

INJECTION ROUX

GUÉRIT en 3 JOURS, les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. 141, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, phie BERTRAND, place Bellecour, 21. Fl. 3 fr.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser
S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

F. DIEN, Tailleur

7, Rue Mortier, 7
Tailleur à l'Épée
Réparations en tous genres

CORSETS sans Mécaniques

brevetés, dispensant de toutes coutures
NAUDE
32, rue de l'Arbre-Sec, LYON

IMPUISANCE et STÉRILITÉ

de la femme traitées par le docteur GUYTON St-Charles, à Genève. Nombreuses attestations. Ecrire franco et joindre timbre 25 c. pour recevoir conditions et prix.

A CÉDER

PÂTISSERIE

Centre de Lyon. — Prix avantageux. — Facilités de paiement. On traite directement avec le vendeur. — S'adresser ou écrire à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 2454.

MADAME STÉPHANIE

Prédis l'avenir par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins, 1, au 1^{er}.

VOULEZ-VOUS guérir vos rhumes

prenez la Régisse homéopathique du Dr Schisemann, 90 c. la boîte de 100 grammes. Dépôt : 15, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

W. HERMANN

Avenir par les cartes, 7, rue Vauban, 61

PROGRAMME

De la Journée d'Expertise
15, Rue Puits-Gaillot

De 9 heures à 11 heures

VENTE DES PARDESSUS expertisés 13 fr. 95

De 11 heures à 1 heure

VENTE DES PANTALONS FANTAISIES expertisés 4 fr. 95

De 1 heure à 4 heures

VENTE DES PANTALONS NOIRS et FANTAISIES expertisés 3 fr.))

De 1 heure à 9 heures

VENTE DES VÊTEMENTS COMPLETS, ROBES DE CHAMBRE
Coins de Feu

UN MILLION

Vêtements Confectionnés à Vendre
par expert

PRIX FABULEUX DE BON MARCHÉ

15, Rue Puits-Gaillot, 15

On demande des Employés et un Caissier pouvant fournir un cautionnement

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

AVIS AUX

MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous sont tant de soins et de sollicitude, aucun remède n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTHARD, 12, rue Confort. — DÉTAIL : Pharmacie MAZADE et DALOZ, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie ST-POTHIN, rue Bugard, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Broches. — A GRENOBLE, pharmacie Chatrouse et Marcel. — A SAINT-ÉTIENNE, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.
Prix : 2 fr. 50 cent.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON - 41, Cours Morand - LYON

SPECIALITÉ

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

CHAPELLERIE

Maison RIVIER sœurs
Fondée en 1842
43, rue Centrale, et rue de l'Hôtel de Ville, 80

Prix Fixes

LEÇONS

d'italien, d'allemand et d'espagnol

Prix modérés. — S'adresser l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1245.

60 ans de succès

BAUME détruisant vite et sans danger tous les cors aux pieds. Dépôt à Lyon chez le concierge du Palais du Commerce, place de la Bourse.

AVIS L'ELIXIR BARBERON

remplace les liqueurs de table les plus recherchées et constitue le meilleur ferrugineux. Il active la digestion et fortifie le sang. — Dépôt : pharmacie Auguet, 8, rue Thomas-St. Louis.

SANS INJECTIONS NI MERCURE

Dr PELLON, guérit rapidement les MALADIES SECRÈTES. Consultations tous les jours, de 8 à 5 h., gratuites de 5 à 7 h. Rue Cuvier, 15, Lyon. CORRESPONDANCES

GUÉRISON RADICALE

et sans danger de toutes les maladies récentes ou anciennes par les CAPSULES QUER. Traitement facile à suivre en secret même en voyage. INJECTION QUER hygiénique, préservatrice et infatigable dans les cas anciens. S'adresser, à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUER, rue de la Préfecture, 5. Dépôt à St-Etienne, pharmacie DUBIET, rue de la République, 5.

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antihéusées, antipneumoniques et décongestionnantes. Fugatif sans rival, ou ou deux en mangeant. Prix 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Baraja, cours Lafayette, 118, Lyon.

Mlle CHEVALLIER

Sage-Femme de 1^{re} Classe
tient des pensionnaires, rue de l'Arbre-Sec, 91, au 1^{er}.

LYON

MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS POUR HOMMES JEUNES GENS & ENFANTS

AGENCE DE PUBLICITE V^o FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE 6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
LYON - 14, Rue Confort - LYON

SUCCURSALE GRENOBLE Passage Toissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès - Saint public - Courrier - Décentralisation - Petit Lyonnais - Lyon-Républicain - Nouvelliste - République du Rhône - Réveil Lyonnais - Renaissance - Eclair - Moniteur des soies - Bulletin du Mouton des Soies - Courrier du Commerce - Echo vinicole - Lyon horticoles - Gazette agricole - Monde agricole - Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie - Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Memorial de la Loire - Moniteur de la Loire - Journal de Saint-Etienne - Le Petit Stéphanois.

Rouanne : Avenir rouennais.

Grenoble : Impartial des Alpes - Courrier du Dauphiné - Petit Dauphinois.

Vienna : Journal de Vienna.

Bourgoins : Indicateur.

Allevard : Gazette d'Allevard.

Macon : Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. - Progrès de Saône-et-Loire.

Tournus : Journal de Tournus.

Bourg : Progrès de l'Ain - Courrier de l'Ain - Journal de l'Ain.

Trévoux : Journal.

Nantua : Abellia.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France